COMMUNE DE



Résolution N 8/2015 Séance du 7 mai 2015

Résolution relative à l'opposition aux accords connus sous l'acronyme anglais TISA (Trade In Services Agreement) et à la déclaration du territoire de la commune de Puplinge « ZONE HORS TISA »

Considérant que:

Les Etats-Unis, le Canada, les pays de l'UE et une vingtaine d'autres États, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans et dans le plus grand secret des négociations à l'ambassade d'Australie à Genève sur le commerce des services ;

Ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TISA (Trade In Services Agreement) ;

Ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les choix démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays dont la plupart sont en voie de développement, qui tous se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha» entrepris au sein de l'OMC pour la conclusion d'un accord global sur le commerce et services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort ;

Le but poursuivi est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les états de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics etc. ;

Ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets ainsi que toutes les activités culturelles et sportives ;

Les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités ;

Ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays: Confédération, cantons et communes, et qu'ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs ;

Ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux



COMMUNE DE



privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des États à réguler la finance ;

L'internationale des services publics (20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril 2014, quelques jours après la publication du projet d'accord secret révélé par les lanceurs d'alerte de « Wikileaks » (voir lien : https://wikileaks.org/tisa-financial/);

Le 11 octobre 2014, ce sont près de 400 manifestations contre TISA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne ;

De nombreuses communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires « Zone hors TISA ».

Par ces motifs, le Conseil municipal de Puplinge,

DECIDE

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité,

- de condamner sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et de s'opposer aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TISA,
- d'exiger la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires;
- de s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- de déclarer d'ores et déjà la commune de Puplinge «**zone hors TISA**» et encourage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.
- de charger Monsieur le Maire de soutenir la présente résolution et de la transmettre aux autorités cantonales et fédérales.

Puplinge, le 7 mai 2015

